

ATTESTATION DE COMPETENCE

pour le contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge

Attestation n° 16.047

Date de fin de validité : 20/05/2028

Décerné à Monsieur NICOLAS DAVIES

Fait à SAINT MARCEL

Le 04 juin 2024

Cette attestation de compétence permet de réaliser les contrôles par thermographie infrarouge conformément au document technique APSAD D19 et de délivrer des compte-rendus de contrôle Q19.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.


Amaury LEQUETTE
Directeur
CNPP Conseil & Formation



Formation